

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-024/PR/MDL portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social.

n° 2019-024/PR/MDL

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT,
CHARGÉE DU LOGEMENT

Date de publication

21 janvier 2019

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro

31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date de 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 19 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULa Loi n°57/AN/14/7ème L du 20 juin 2014 portant organisation et attribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement chargé du Logement

VULa Loi n°09/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VULe Décret n°2001-0012/PRIMEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°381/2018/MDL du 20 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social (ARULOS)

SUR Proposition de la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement chargée du Logement.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance 08/01/2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration de l'ARULOS est composé de neuf (9) représentants désignés comme ci-dessous :Monsieur MOHAMED OMAR DJAMA, Représentant de la Présidence de la République

-
- Mr HASSAN MOHAMED KAMIL, Représentant de la Primature
 - Mme NIMA HOUSSEIN EGUEH, Représentante du Ministère de rattachement
 - Mr ABDOURAZAK AHMED IDRIS, Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie
 - Mr IDRIS ABDI BOGOREH, Représentant du Ministère du Budget
 - Mme MOUNA AHMED RAGUEH, Représentante du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales
 - Mr ABDILLAH I ISMAEL ABDILLAH I, Directeur Général de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier
 - Mr HABIB IBRAHIM MOHAMED, Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
 - Mr SAID MAHAMOUD DEIL WAISS, Représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti. Le Conseil élit en son sein un président et un vice-président lors du Premier Conseil Extraordinaire.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est fixé pour une durée de trois (3) ans renouvelables selon la réglementation en vigueur.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH